

CHARTRE DU RESEAU

DES DEVELOPPEURS DE LA MOBILITE INTERNATIONALE

La présente charte vise à organiser les relations entre les membres du réseau des développeurs de la mobilité internationale et l'agence Europe-Education-Formation-France.

1) Contexte

- Vu l'avis du 30 décembre 2006 relatif aux décisions portant approbation de la prorogation de la convention constitutive du GIP « Agence Europe Education Formation-France »,
- Vu la décision n°1720/2006/CE du parlement et du conseil établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ;

L'agence Europe-Education-Formation France gère pour le territoire français les programmes européens d'éducation et de formation tout au long de la vie : Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci et Grundtvig ainsi que les dispositifs Tempus, Erasmus Mundus, Euroguidance, Europass, le Label européen des langues, la convention de l'agenda européen pour l'éducation des adultes, les équipes française des experts de Bologne et des experts ECVET.

Pour la diffusion de l'information et le conseil aux organismes, l'agence bénéficie du concours de nombreux acteurs au niveau national et territorial. Sur l'ensemble du territoire, l'agence développe des actions concertées avec des organisations œuvrant dans l'éducation et la formation professionnelle : sessions de sensibilisation et d'information, journées de formation, évènements de promotion et de diffusion des bonnes pratiques issues des projets etc.

Conformément aux exigences de la Commission Européenne, la politique d'information, d'orientation et d'accompagnement de l'agence doit garantir l'équité de traitement des candidats : équité sur le plan territorial et accès facilité pour les primo-candidats et les structures ou individus les plus éloignés de la mobilité européenne.

Un réseau rassemblant les acteurs français œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe peut faciliter cet accès aux programmes et dispositifs européens pour les bénéficiaires potentiels. Ce réseau peut permettre également une meilleure expression des attentes des acteurs, un partage d'expérience et une meilleure concertation des actions des réseaux au niveau national et territorial.

2) Objectifs

Le réseau des développeurs de la mobilité internationale initié en novembre 2010 par l'agence a les objectifs suivants :

- Améliorer la connaissance des programmes et dispositifs et par conséquent l'équité d'accès aux financements
- Améliorer la qualité des projets à travers une démarche de proximité
- Alimenter une réflexion stratégique de développement de la mobilité

Le réseau vise également à :

- Reconnaître et valoriser l'expertise de ses membres
- Favoriser les échanges entre les différents réseaux et organismes

a) Les membres du réseau

Définition

Les développeurs sont des personnes qui, par leur expérience et leurs missions dans leur structure de rattachement :

- Aident les bénéficiaires potentiels des programmes et dispositifs européens d'éducation et de formation à s'engager dans une démarche de projet et/ou de mobilité
- Et/ou participent à l'accompagnement des porteurs de projets et/ou des bénéficiaires finaux.

La structuration du réseau

Le réseau a pour objectif de se développer afin de couvrir tout le territoire et tous les publics.

Le réseau se structure sur 2 niveaux distincts :

- Le cercle des développeurs nationaux est constitué de représentants nationaux des principaux acteurs de l'éducation et de la formation. Il s'agit d'un espace de discussion et d'échanges avec l'agence sur les problématiques communes liées à la mise en œuvre des programmes et dispositifs européens d'éducation et de formation en France.
- Le cercle des développeurs territoriaux est constitué d'acteurs en lien direct avec les porteurs de projet et qui ont un rôle de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des porteurs de projets et /ou des bénéficiaires finaux.

Des profils multiples de développeurs peuvent être identifiés en croisant le périmètre et le champ d'intervention :

- Le périmètre d'intervention
 - Périmètre national: représentants d'un réseau national
 - Périmètre territorial: représentants d'un réseau local ou régional
- Les champs d'intervention
 - Rôle stratégique pour le développement de la mobilité en lien avec les besoins des jeunes et des territoires
 - Rôle de sensibilisation, d'information et d'orientation autour des programmes
 - Rôle d'accompagnement des porteurs de projets

Un développeur peut être actif sur différents périmètres, programmes et champs d'intervention. Le profil et le public de chaque développeur est défini entre l'agence et le développeur.

b) L'objet de la charte

La présente charte vise à structurer une relation de qualité entre les membres du réseau et l'agence Europe-Education-Formation France. La structuration doit permettre:

- Une relation équilibrée fondée sur des échanges réciproques entre les membres
- Une relation pérenne
- Une relation institutionnalisée

3) Entrée dans le réseau

L'entrée dans le réseau est volontaire, individuelle et se fait à l'initiative du futur membre avec l'autorisation de sa structure de rattachement. L'agence évalue avec le candidat son profil et son public avant de valider l'accès au réseau. Dans le cas des candidats au cercle territorial, cette demande est transmise si possible à un membre du réseau compétent pour valider la demande d'accès.

Toute validation d'un membre est conditionnée à l'acceptation des termes de la charte. Un membre ne respectant pas les engagements de la charte peut être exclu du réseau par l'agence en concertation avec la structure de rattachement.

Lors de l'admission des membres du réseau, l'agence en informe officiellement la structure de rattachement.

4) Evaluation de l'impact du réseau des développeurs de la mobilité

Dans le cadre de ces missions, l'agence suit et analyse une série d'indicateurs associés à ses propres objectifs tels que par exemple :

- Le nombre de développeurs et leur répartition sur le territoire
- Le nombre de candidatures déposées et leur répartition sur le territoire
- Le nombre de primo-candidats à une action donnée
- La qualité des candidatures déposées
- Le montant des subventions allouées et leur répartition sur le territoire

Elle informe régulièrement les développeurs des résultats de ce suivi et peut réaliser des diagnostics plus approfondis sur un territoire, une action, un public donné. Ces diagnostics pourront être proposés par les développeurs du cercle national ou par l'agence. Chaque diagnostic se fera sur la base d'un accord préalable entre l'agence et les développeurs concernés. Un diagnostic vise à associer l'expertise et les connaissances des membres du réseau et de l'agence pour analyser de manière fine et qualitative une situation donnée et envisager des actions futures à mettre en œuvre.

Tous les membres réseau pourront être sollicités pour participer aux diagnostics.

5) Engagements respectifs

La relation partenariale entre un membre du réseau et l'agence est adaptée en fonction des profils de développeurs. Pour un niveau d'intervention et un périmètre d'intervention donné, il en découle une série d'engagements respectifs qui sont définis ci-dessous.

a) L'agence

- Propose une offre sur-mesure de formation pour les développeurs du cercle national et un accompagnement-conseil personnalisé pour tous les membres du réseau
- Propose des temps d'échanges spécifiques
- Propose une participation aux réflexions stratégiques de mise en œuvre des programmes européens
- Intervient sur demande à distance ou en présentiel dans les réunions organisées par un membre
- Invite les membres du réseau aux événements de promotion et de valorisation organisés par l'agence
- Propose, si besoin, une lettre d'accréditation précisant le périmètre et le niveau d'intervention du développeur avec l'organisme d'origine du membre
- Participe à l'animation du réseau en proposant des outils pratiques spécifiques

b) Les développeurs du cercle national

Le membre s'engage à conduire les actions suivantes en lien avec son rôle stratégique pour le développement de la mobilité :

- Il rend visible ses coordonnées professionnelles au réseau
- Il s'assure de la diffusion des informations sur les programmes d'éducation et de formation au sein de son réseau
- Il participe à la structuration du cercle territorial
- Il participe à la réflexion sur les problématiques communes liées à la mise en œuvre des programmes et dispositifs européens d'éducation et de formation en France.

c) Les développeurs du cercle territorial

Le membre du réseau peut avoir un rôle de sensibilisation, d'information et d'orientation autour des programmes. Dans ce cas, il s'engage à conduire les actions suivantes:

- Il accepte que soient rendues visibles ses coordonnées professionnelles auprès du réseau et de son public ;
- Il diffuse auprès de son public des informations sur des programmes et dispositifs européens d'éducation et de formation;
- Il répond dans la mesure du possible aux demandes d'information provenant de son public;
- Il informe l'agence et le cercle national des besoins exprimés par son public;

Le membre du réseau peut avoir un rôle d'accompagnement des porteurs de projet de son réseau. Dans ce cas, il s'engage à conduire les actions suivantes:

- Il propose un accompagnement au montage de projet de manière collectif ou individuel;
- Il suit la mise en œuvre des projets et faire remonter les bonnes pratiques et les dysfonctionnements éventuels auprès de l'agence et du cercle national;
- Il participe à la valorisation des résultats des projets réalisés.

6 Révision et modifications de la charte

Cette charte, « document vivant », s'éprouve par la pratique et suppose une évolution par des ajustements ou des révisions périodiques.

Une évolution est à prévoir dans le cadre du programme futur qui remplacera l'actuel programme EFTLV.

Les évolutions et révisions de la charte seront proposées et validées par le réseau des développeurs et l'agence.

Antoine Godbert
Directeur de l'agence Europe Education Formation France